

Commune de Flers	Date	Décision	Nature	Folio n°
	06.05.2025	D577	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

REF : JD/JS

D E C I S I O N

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	CESSION DE MATERIEL INUTILISE SERVICE DE LA VOIRIE VENTE EN LIGNE DE MATERIEL
--------------	--

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2025-732 du 17 mars 2025, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation N° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	06 MAI 2025
Date de notification	06 MAI 2025

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont Flers n'a plus l'utilité le conseil municipal a, par délibération 2021-256 du 08/04/2021, approuvé le principe de la vente de biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Webenchères ».

Suite à la fusion des plateformes « Webenchères » et « Agorastore », la mise en vente de matériel a désormais lieu sur la plateforme « Agorastore ».

Il vous est proposé la vente aux enchères des matériels figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera inférieure à 4 600 € :

Quantité	Désignation	Numéro d'inventaire	Année	N° Agorastore	Montant de la mise à prix en €
1	Hard-top FORD RANGER	AUT000014269	2020		350€

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.

Le Maire décide :

- 1 - D'APPROUVER** la vente des biens ci-dessus référencés ;
- 2 - DE RELANCER** la vente, dans l'éventualité d'une absence d'enchère valide, avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50% ;
- 3 - DE CONCLURE** la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer tous actes relatifs à cette affaire ;
- 4 - DE DIRE** que les biens seront sortis du patrimoine de la ville de Flers conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20250506-D577-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025
Publication : 06/05/2025